



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglo

---

## DELIBERATION N° 25/2022/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 23 MARS 2022 A 09H00  
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

---

### PORTANT DESIGNATION DE DEUX ELUS COMMUNAUTAIRES (TITULAIRE ET SUPPLEANT) COMME MEMBRES ELUS DELEGUES A L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL)

Nombre de Conseillers en exercice : 49  
Nombre de Conseillers Présents : 27  
Nombre de Procurations : 07  
Date de la convocation : jeudi 17 mars 2022

Nombre de suffrages exprimés : 34  
Vote :

Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 0

**L'an deux mille vingt-deux, le mercredi vingt-trois mars à neuf heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.**

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Gilles ADELSON, 1<sup>er</sup> Vice-Président - Serge BAFU - Julner BELIZAIRE - Dominique BERTONI - Ruth BIDIU-CEPRIKA - Daniel CASTOR - Kenny CHEN-TUNG - Xavier CLERVAUX (visio) - Liser CLIFFORD - Yahya DAOUDI - Corine DIMANCHE - Thierry ELIBOX, 8<sup>ème</sup> Vice-Président - Serge FELIX (visio) - Nestor GOVINDIN Elaine JEAN - Farah KHAN GRISET, 7<sup>ème</sup> Vice-Présidente - Phong LY, 5<sup>ème</sup> Vice-Président (visio) - Yolande MILZINCK-CINCINAT - Sandrine JACQUES-GAIL (visio) - Roland LOE-MIE, 1<sup>er</sup> Membre du Bureau - Hélène PAUL - Claude PLENET, 3<sup>ème</sup> Vice-Président - Stéphanie PREVOT BOULARD, 3<sup>ème</sup> Membre du Bureau - Anne-Michèle ROBINSON, 6<sup>ème</sup> Vice-Présidente - Serge SMOCK, Président - Sandra TROCHIMARA, 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente - Patricia VICTOR

**ÉTAIENT ABSENTS REPRESENTES** : Monique AZER → **Procuration** à Gilles ADELSON - Albanie CIPPE, 9<sup>ème</sup> Vice-Présidente → **Procuration** à Anne-Michèle ROBINSON - Patrick LECANTE, 4<sup>ème</sup> Vice-Président → **Procuration** à Serge SMOCK - Chester LEONCE → **Procuration** à Patricia VICTOR - Claire CHINON → **Procuration** à Elaine JEAN - Rolande SILEBER → **Procuration** à Daniel CASTOR - Hélène SERVIUS → **Procuration** à Liser CLIFFORD

**ÉTAIENT ABSENTS** : Pascal BRIQUET - Louis-Mike CALUMEY - Jean-Victor CASTOR - Jean-Philippe CHAMBRIER - Seedna DELAR - Eugène EPAILLY - Christian FAUBERT - Teed GASPARD - Mickaël MANCEE - Tineffa NAISSO - Marie-Laure PHINERA-HORTH - Axel RINO - Magali ROBO-CASSILDE, 2<sup>ème</sup> Membre du Bureau - Corinne SIGER - Eliodore TORVIC

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Thierry ELIBOX

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'article L.366-1 du Code la construction et de l'habitation ;

**Vu** l'arrêté préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

**Vu** l'arrêté préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

**Vu** la Délibération N° 117/2016/CACL en date du 29 septembre 2016 portant transfert modification des statuts de la CACL ;

**Considérant** que les agences de développement et d'information (ADIL) sur le logement ont été créées à l'initiative du département et de l'État ; Que les ADIL sont des associations loi 1901 agréées dans le cadre de l'article L.366-1 du Code la construction et de l'habitation, qui définit leurs missions, notamment celles d'information et de conseil auprès du public ;

**Considérant** qu'elles ont pour mission d'informer gratuitement les usagers sur leurs droits et obligations, sur les solutions de logement qui leur sont adaptées, notamment sur les conditions d'accès au parc locatif et sur les aspects juridiques et financiers de leur projet d'accession à la propriété, ceci à l'exclusion de tout acte administratif, contentieux ou commercial ;

**Considérant** qu'elles assurent un rôle de prévention, notamment en direction des publics fragilisés, en permettant à chacun de mieux connaître le cadre juridique et les solutions adaptées à sa situation personnelle, et de faire ainsi des choix éclairés ;

**Considérant** qu'il est proposé à la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL) de procéder à la désignation de son représentant ;

**Entendu** l'avis favorable du Bureau du lundi 21 mars 2022 ;

**Entendu** le **Rapport N° 25/2022/CACL** relatif à la désignation de deux élus communautaires (titulaire et suppléant) comme membres élus délégués à l'Agence de Développement et d'Information sur le Logement (ADIL).

## **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**PREND ACTE** du **Rapport N° 25/2022/CACL** du Président relatif à la désignation de deux élus communautaires (titulaire et suppléant) comme membres élus délégués à l'Agence de Développement et d'Information sur le Logement (ADIL).

**DESIGNE** Monsieur Gilles ADELSON, titulaire et Mme Stéphanie PRVOT-BOULARD, suppléante comme élus membres délégués à l'ADIL.

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

*Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.*

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,  
Le mercredi 23 mars 2022

**POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME**

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

**Serge SMOCK**